

Activité 51- En quoi les transformations de l'emploi rendent les frontières entre emploi, activité et chômage floues ?

I. L'emploi normal des 30 Glorieuses assure une séparation forte entre emploi/inactivité/chômage

Document 1 :

En un demi-siècle, le marché du travail a été marqué par des changements majeurs. Au début des années 1960, la France était en situation de plein emploi avec des périodes de tensions sur l'appareil de production faute de main-d'œuvre disponible. Très majoritairement masculine et à forte proportion d'ouvriers, cette main-d'œuvre était insuffisamment qualifiée. Le modèle dominant était celui de la grande entreprise industrielle et de l'organisation du travail de type fordiste ou taylorien. Enfin, prévalait la norme du contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein, pour un seul employeur.

Source : Olivier Marchand et Claude Minni, Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960, INSEE, 2019

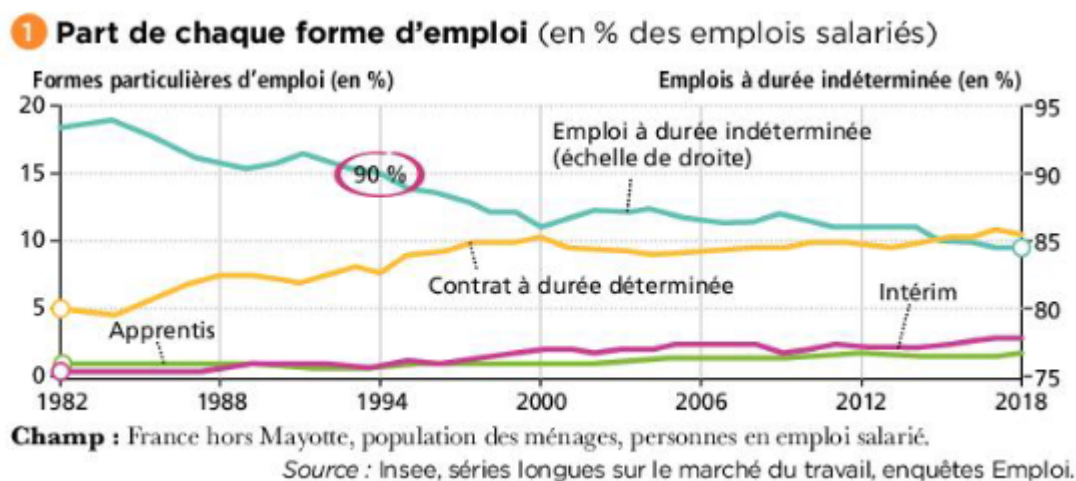
Questions :

1. Complétez le tableau suivant

		Caractéristique	Définition de la caractéristique
Caractéristiques de l'emploi normal	Caractéristique 1		
	Caractéristique 2		
	Caractéristique 3		
	Caractéristique 4		
Raisons du développement de l'emploi normal			
Pourquoi l'emploi normal assure-t-il une séparation forte entre les catégories emploi / chômage / inactivité ?	Caractéristiques de ceux qui ont un emploi		
	Caractéristiques de ceux qui sont inactifs		
	Caractéristiques de ceux qui sont au chômage		

II. Le développement des emplois atypiques ou formes particulières d'emploi

Document 2 :

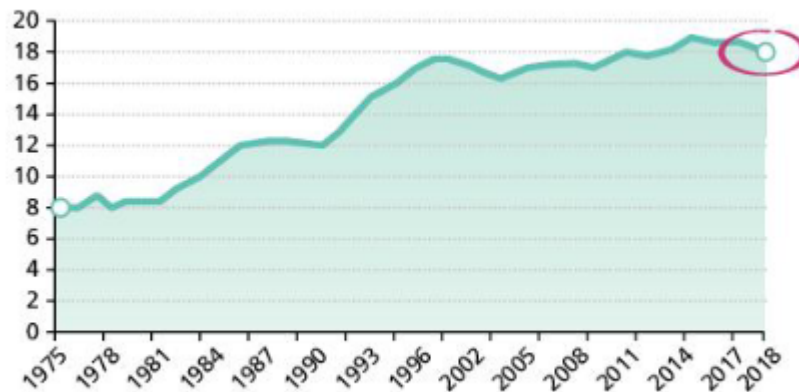


L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Caractéristique de l'emploi normal		Quelle forme particulière d'emploi rompt avec cette caractéristique ? En quoi rompt-elle avec l'emploi normal ?	
Caractéristiques(2)	Evolution (opérez des calculs pertinents)	Forme particulière d'emploi	Evolution (opérez des calculs pertinents)

Document 3

2 Part des emplois à temps partiel entre 1975 et 2018 (en % des emplois)



Source : Centre d'observation de la société, juillet 2019.

Caractéristique de l'emploi normal		Quelle forme particulière d'emploi rompt avec cette caractéristique ? En quoi rompt-elle avec l'emploi normal ?	
Caractéristique	Evolution (opérez des calculs pertinents)	Forme particulière d'emploi	Evolution (opérez des calculs pertinents)

III. Brouillent les frontières entre catégories

□ Entre emploi/inactivité et chômage

Document 5 :

Il existe aussi entre l'emploi et le chômage une zone qui s'est considérablement densifiée avec la multiplication des emplois précaires et le développement des situations de sous-emploi. Les contrats de travail temporaire (missions d'intérim et CDD) ont pris leur envol à partir de 1976, lors de la reprise consécutive au premier choc pétrolier.

Le caractère « choisi » ou « subi » du travail à temps partiel a été très débattu (pour un aperçu de la teneur des questions, voir CESE, 2014). Il n'y a pas de définition officielle du temps partiel subi, mais est en général considéré comme tel un emploi occupé à temps partiel faute d'avoir obtenu un emploi à temps complet. Selon ce critère, l'emploi à temps partiel est en majorité « choisi », mais il l'a été de moins en moins. La progression du temps partiel a concerné surtout les professions peu qualifiées des secteurs tertiaires (commerces, hôtels-café-restaurants, services aux particuliers, etc.), pour lesquelles c'est la logique du temps partiel imposé par l'entreprise à la recherche de flexibilité qui s'est développée.

Le sous-emploi lié à la durée du travail a été défini par le BIT comme constitué de deux catégories de personnes en emploi : celles qui travaillent à temps partiel et qui souhaiteraient travailler davantage en étant disponibles pour le faire d'une part ; celles qui sont au chômage technique ou partiel lors de l'enquête d'autre part.

Source : Olivier Marchand et Claude Minni, Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960,

INSEE 2019

Questions :

1.

Forme particulière d'emploi	Dans quelle catégorie est classée officiellement l'individu ?	Dans quelle catégorie pourrait-il aussi être classé ?

CDD/interim		
Temps partiel volontaire		
Temps partiel subi		

Document 6 :

Le halo du chômage est composé des personnes sans emploi qui ne sont pas considérées comme chômeurs au sens du BIT, mais dont la situation s'en rapproche. Ces personnes déclarent souhaiter travailler ou rechercher un emploi, mais elles ne sont pas disponibles dans les quinze jours pour occuper un emploi (par exemple elles suivent une formation, ont des problèmes de santé ou doivent s'occuper de leurs enfants) et/ou n'ont pas fait de démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (par exemple les chômeurs découragés, en pré-retraite ou dispensés de recherche d'emploi).

En 2020, et notamment durant le confinement, on a paradoxalement constaté une diminution du taux de chômage. Cette situation était due à la difficulté d'effectuer des démarches de recherche d'emploi et de se déclarer disponible pour travailler alors que l'activité était à l'arrêt. Mais parallèlement une augmentation du halo du chômage a été observée, une plus grande part de personnes sans emploi déclarant qu'elles souhaitaient travailler.

Source : Dominique Méda, le pourquoi du comment : économie & social , France Culture, 02/02/2021

Questions :

1. Dans quelle catégorie les individus composant le halo du chômage sont-ils comptabilisés ? Pourquoi ?
2. Dans quelle catégorie les individus composant le halo du chômage devraient-ils être comptabilisés ? Pourquoi ?
3. Comment expliquer l'évolution divergente du taux de chômage et du halo du chômage lors de l'épidémie de covid ?

Entre salariés et indépendants

Document 7

Les catégories salarié/non-salarié (ou indépendant) sont devenues moins étanches : la notion d'emploi salarié est de plus en plus délicate à définir du fait des difficultés croissantes à établir un lien de subordination clair entre donneur d'ordre et personne qui travaille, condition déterminante pour qualifier correctement le contrat entre les deux parties. Les deux catégories se modifient conjointement pour donner lieu à une très grande diversité de situations mal appréhendées par les statistiques (CNIS, 2016). Le travail aux marges du salariat se développe, soit sous la forme d'emplois ayant des liens de plus en plus distendus avec le statut salarial et avec les protections qu'il garantit, soit sous la forme de situations de faux travail indépendant ou de fausse sous-traitance. Dans la construction par exemple, des entreprises ont pu fortement inciter certains de leurs ouvriers à se mettre à leur compte, ce qui peut leur permettre d'économiser sur les coûts salariaux en contournant les dispositions réglementaires ; mais ces nouveaux travailleurs indépendants sont, le plus souvent, complètement liés à leur ancienne entreprise, qui est en fait leur seul donneur d'ordre

Source : Olivier Marchand et Claude Minni, Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960, INSEE 2019

Questions :

1. Pourquoi les frontières entre catégorie salariés et indépendant se brouillent-ils ?

Les déterminants

Document 8

Le taux de chômage dépasse les 9 % en moyenne en 2018 ; les situations d'activité entre l'emploi et le chômage se sont multipliées, les durées et rythmes de travail sont moins uniformes, les unités productives sont plus déconcentrées : en un mot, l'emploi apparaît plus « éclaté ». Les contraintes associées au travail ont progressivement changé de nature avec une montée des flexibilités (statuts d'emploi, temps de travail, organisation, etc.) et une remise en cause de la sécurité de l'emploi.(...)

Par définition, le nombre de chômeurs s'obtient ex post par différence entre le nombre d'actifs et le nombre de personnes en emploi. Mais le chômage ne se réduit pas à un solde : son niveau peut influencer les décisions de participation, de même que les conditions de l'emploi. Le chômage massif a ainsi bouleversé les comportements des offreurs et des demandeurs d'emploi, étendu le halo autour du chômage et contribué à la multiplication des statuts.(...)

La nouvelle donne productive a remis en cause la norme de l'emploi stable, à temps plein et à forte protection sociale, la flexibilisation de l'emploi n'ayant pas touché également l'ensemble des actifs. On peut en effet distinguer, dans les nouvelles politiques d'organisation du travail et de gestion de la main-d'oeuvre induites par la recomposition de l'appareil productif, des mesures de flexibilité interne ou externe. Les premières qui recouvrent des possibilités de polyvalence, de formation professionnelle, d'évolution de carrière, de mobilité au sein de la même entreprise et d'adaptation des conditions et des temps de travail aux contraintes économiques, ont bénéficié le plus souvent au noyau des titulaires de CDI à temps plein. Les secondes, qui se traduisent par des embauches sur contrat court avec des risques de sortie de l'emploi par fin de CDD et de mission d'interim ou par licenciement, ont plus souvent porté sur les travailleurs âgés ou la main-d'oeuvre juvénile. (...)

La part de l'emploi non salarié, après avoir baissé continûment de 1960 au début des années 2000, s'est stabilisée autour de 8 % jusqu'en 2010 et a connu ensuite un léger regain. Le travail non salarié a pu être une forme d'adaptation au chômage de masse, comme solution pour y échapper. Il a pu aussi résulter de nouvelles politiques menées par les entreprises, par exemple lorsque certaines d'entre elles ont réduit leurs effectifs pour se recentrer sur leur métier de base et externaliser leurs activités périphériques en recourant à la sous-traitance. Plusieurs politiques publiques en faveur de la création d'entreprises ont également facilité, à partir de 2003, la naissance de nouvelles entreprises (Le Boetté, 2019). Enfin, l'émergence depuis 2009 du statut d'auto-entrepreneur (requalifié fin 2014 en micro-entrepreneur) a

relancé à la hausse l'emploi indépendant dans les activités de services et, dans certaines professions, le micro-entrepreneuriat a supplanté en l'espace de quelques années les formes traditionnelles d'emploi indépendant.

Source : Olivier Marchand et Claude Minni, Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960, INSEE 2019

Questions :

1. Expliquer en quoi le développement du chômage explique cette transformation des emplois qui brouillent les frontières entre les différentes catégories